



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 AVRIL 2021

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 18

Procurations : 1

Convocation : 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Real, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTES Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA et Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Patricia GHYS.

M. LORD Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

015 / 2021 - OBJET : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT
COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2020 du budget annexe eau et assainissement qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	275 304,95 €
Recettes réalisées	346 354,42 €
Excédent	71 049,47 €
Avec reports N-1	71 049,47 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	662 970,06 €
Recettes réalisées	875 895,95 €
Déficit	212 925,89 €
Avec reports N-1	-335 888,67 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	- 264 839,20 €
-----------------------------------	-----------------------

<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
Recettes restant à réaliser	435 699,00 €
Dépenses restant à réaliser	132 212,00 €

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à :

14 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra par procuration)

4 voix CONTRE (Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

0 Abstention

- ✚ **ADOPTER** le compte administratif 2020 de la commune ;
- ✚ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Maire,
René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20210407-0152021-BF
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021